

*L'ajournement*

services essentiels destinés aux indigents et aux personnes qui sont réellement dans la misère.

Étant donné que cette mesure législative est seulement une façon pour le gouvernement de prendre des raccourcis et de rogner quelques dollars supplémentaires, elle est inacceptable aux libéraux de ce côté de la Chambre. Quand on considère les personnes que ces réductions vont toucher, la liste est longue dans toutes les provinces. Prenons par exemple les foyers pour personnes âgées. Ce ne sont pas seulement les contributions du gouvernement fédéral qui vont diminuer, mais aussi celles du fédéral aux provinces et des provinces aux municipalités.

Tout ce que nous savons, c'est que nous avons l'habitude dans ce pays d'adopter des mesures législatives à l'échelon fédéral et provincial, mais que ce sont finalement les municipalités et les propriétaires qui font les frais de telles mesures. Je ne crois pas qu'il y ait une municipalité qui puisse se permettre de prendre en charge une obligation supplémentaire à ce titre qui lui serait imposée par les parliers supérieurs du gouvernement.

Je constate, monsieur le Président, que mon temps de parole est terminé. La Chambre va ajourner. Je crois comprendre qu'on m'accordera un moment demain matin.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, la grève à la Monnaie royale canadienne, à Ottawa et à Winnipeg, dure depuis trop longtemps. Le ministre du Travail a trop attendu avant d'intervenir et de s'acquitter de son devoir, lui qui doit encourager les bonnes relations de travail au pays.

Les employés ont fait la grève pendant les Fêtes, par les plus grands froids que la ville a connus depuis de nombreuses années. C'était encore pire à Winnipeg, pourtant, les travailleurs sont toujours en grève. Les revendications des travailleurs ne sont pas déraisonnables. Ils veulent simplement recevoir un traitement égal à celui accordé à leurs dirigeants à la Monnaie royale canadienne.

En 1990, la Monnaie royale canadienne a enregistré des profits de 10,4 millions de dollars. Ces profits ont contribué à résorber le déficit et à faire augmenter les recettes, ce qui a favorisé les contribuables. La grève qui dure depuis quatre mois à Winnipeg et deux mois à Ottawa menace ces recettes. Le traitement que la Mon-

naie royale canadienne accorde à ses dirigeants coûte cher aux contribuables. On leur paie le déjeuner, le stationnement et on les transporte en fourgonnettes jusqu'à leur lieu de travail. La Monnaie royale canadienne dépense de l'argent pour entreposer l'or dans des locaux qui ne sont pas les siens. Elle paie les déplacements par avion des dirigeants d'Ottawa qui se rendent régulièrement à Winnipeg. Cela coûte de l'argent aux contribuables puisque toutes ces dépenses rongent les profits, profits qui avaient permis l'an dernier de réduire de plus de 10 millions de dollars les emprunts que doit contracter le gouvernement du Canada.

Chaque journée de grève à la Monnaie royale canadienne coûte cher et remet en question les marchés conclus avec les clients étrangers ainsi que la qualité des produits qui a fait la réputation des Canadiens. C'est déraisonnable de voir les responsables de cette situation, qui se sont accordé des augmentations allant jusqu'à 8,5 p. 100, refuser de consentir une augmentation de plus de 3 p. 100 aux travailleurs qui permettent à leur organisme d'enregistrer des profits pour les Canadiens. C'est déraisonnable qu'un gouvernement accepte que les salaires des juges, qui sont huit fois plus élevés que ceux des travailleurs de la Monnaie, soient pleinement indexés sur le coût de la vie, alors qu'il enjoint la direction de la Monnaie d'être dure avec les employés.

Personne ne peut comprendre pourquoi les gens qui touchent des salaires plus élevés, dans ce cas les gestionnaires, peuvent se donner des hausses deux fois supérieures à celles qu'ils sont disposés à consentir à leurs employés, spécialement lorsque le coût est absorbé directement par les contribuables. Ces employés ne contribuent pas à appauvrir le Trésor. Ils réalisent des profits de plus de 10 millions de dollars par année pour le Canada, ce qui contribue à réduire le fardeau fiscal des contribuables et le besoin d'emprunter du gouvernement.

Tout ce qu'ils demandent, c'est d'être traités de façon juste et équitable. Nous espérons que la grève prendra fin dès ce soir. Nous implorons le gouvernement d'intervenir et de voir à ce que la qualité de la production soit maintenue à la Monnaie et que les travailleurs retournent au travail avec un salaire juste une fois la grève terminée.

**M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais que la députée d'Ottawa-Ouest sache qu'il y a eu plusieurs faits nouveaux dans ce conflit de travail depuis l'intervention qu'elle a faite le 9 décembre 1991.

La députée sait sans doute qu'un médiateur a été nommé, le 13 décembre 1991, afin d'aider les parties à s'entendre; cette nomination faisait suite à une demande officielle soumise par l'employeur. Le médiateur a ren-